

Quelles que images des activités menées pour la phase pilote du Projet de la Promotion des Activités Economiques des Femmes (PAEF) de l'ONG APASIC



L'ONG APASIC



L'Association pour la Promotion de l'Action Sociale et des Initiatives Communautaires est une Organisation non Gouvernementale (ONG) apolitique et à but non lucratif, de développement Socioculturel et de PAIX, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et constituée en République du Bénin par les membres fondateurs et toute personne adhérant aux dispositions des statuts de l'association.

La devise de l'ONG APASIC est "Solidarité – Entraide – Discipline" et son slogan "Ensemble Mobilisons les Bonnes Volonté !".

- Mail ong_apasic@yahoo.fr, apasiczas@yahoo.fr
- Courrier 04 BP 0201 Cotonou
- Téléphones : (00229) 90911071 / 95532983 / 96174095
- Et pour toutes autres informations veuillez visiter les sites web : <http://www.santedev.org/apasic/>
[http://www.facebook.com/ APASIC.ONG2000](http://www.facebook.com/APASIC.ONG2000)

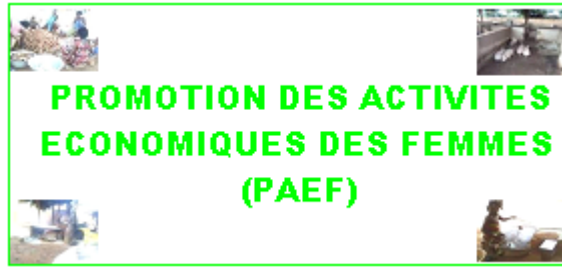
ENSEMBLE MOBILISONS LES BONNES VOLONTES

ENSEMBLE MOBILISONS LES BONNES VOLONTES



Autorisation : 2000 /438/MISAT/DC/SG/DAI/SAAP—ASSOC du 06/12/00

N° 0821 / MECCAG – PDPE / DC / DPRPIB / SCAONG du 27/04/01 ; N° 008ac-2001/CPA-ONG/D/SA du 26/03/01 ; N° 0474/MFPTRA/DC/SA du 23/03/01 ; INSAE N° 2978530163430 ; N° 0014 / MCRI-SCBE / DBEVA / SSOCEB ; N° 0051 DDSP/ATL-LITT ; N° IFU : 6201002064609
 COMPTE N° 07060470001 APASIC-ONG / PMLS 2 BANK OF AFRICA BENIN



Téléphones : (00229) 90 91 10 71 / 95 53 29 83
 96 17 40 95

ong_apasic@yahoo.fr
apasiczas@yahoo.fr

Et pour toutes autres informations veuillez visiter les sites web :

www.santedev.org/apasic/
[www.facebook.com/ APASIC.ONG2000](http://www.facebook.com/APASIC.ONG2000)

POURQUOI LE PROJET PAEF ?



La majorité de la population de notre pays le Bénin vit en zone rurale où existe un potentiel d'accroissement de la production agricole, de l'élevage, des pêches et des forêts favorable à l'amélioration de ses moyens d'existence.

De cette population, les femmes représentent 70 % de la main-d'œuvre agricole, assurent 60 % de la production agricole et 80 % de la production vivrière. Elles constituent donc le fondement de l'agriculture.

Elles sont pourtant confrontées à d'énormes difficultés, notamment :

- L'analphabétisme,
- L'accès aux crédits très compliqué (voir recours aux usuriers à des taux de 20 voir 30% avec des garantis matériels),
- La méconnaissance :
 - de l'existence des institutions de micro finances (IMF),
 - des règles de gestion des crédits et des activités génératrices de revenus (AGR) ;
 - et/ou le non respect des normes pour l'écoulement facile des productions vivrières,
- La forte perte après récolte faute de solution pour l'entreposage, la transformation, la conservation et bien d'autres formes de traitement des produits vivriers,
- La confrontation à de sérieux problèmes de violation de leurs droits, ... etc.

La production utile déjà limitée se trouve de ce fait très réduite.

Pour remédier à cette situation, l'ONG-APASIC a **initié et mise en exécution** le projet **Promotion des Activités Économiques des Femmes (P.A.E.F)** qui est également une contribution à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et surtout ceux concernant les enfants à savoir :

- **Éliminer l'extrême pauvreté et la faim ;**
- **Assurer l'éducation primaire pour tous (surtout les enfants) ;**
- **Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;**
- **Réduire la mortalité des enfants ;**
- **Améliorer la santé maternelle ;**
- **Combattre le VIH/sida, paludisme et autres maladies ;**
- ...

(2)

L'OBJECTIF GENERAL DU PAEF



Contribuer à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en organisant les femmes rurales en vue de leurs autonomisations, la connaissance et le bénéfice de leurs droits afin qu'elles assument leurs rôles de mères pour le meilleur intérêt et la protection de leurs enfants.

LES ACTIVITES DU PAEF

Les activités prévues pour l'atteinte des résultats :

- **Organiser** les femmes rurales en des groupements ;
 - 08 groupements déjà organisés et installés dans l'arrondissement de Sokouhoué (pour la phase pilote) ;
- **Animer en permanence** les groupements installés ;
 - Les 08 installés sont animés en permanence ;
- **Renforcer** les caisses mutuelles par les subventions non remboursables et ou des crédits remboursables à taux d'intérêt très infimes pour le financement : des activités économiques individuelles, de groupes et collectives ;
 - Les 08 installés et animés reçoivent des crédits d'une institution de micro finance (IMF) de la place ;
- **Former** :
 - les animateurs des groupements sur les techniques d'animation d'un groupement de femmes ;
 - les 05 membres des bureaux des groupements (présidentes, secrétaires, trésorrières, organisatrices, conseillères) sur la gestion d'un groupement ; la vie et l'esprit du travail en groupe ; le choix judicieux des activités génératrices de revenu (AGR) "individuelle, collective et de groupe " selon les matières premières disponibles dans la localité et suivant les besoins de la population ;
 - les secrétaires des groupements sur la gestion administrative d'un groupement ;
 - les trésorrières des groupements sur la gestion financière d'un groupement ;
 - les membres des groupements sur les techniques : de gestion des crédits ; de mobilisation de ressources (recherche et négociation); de transformation de produits agricoles ; de entreposage de produits agricoles ; de conservation et le traitement de produits agricoles ; de gestion des risques et pertes ; de gestion des conflits ;

(3)

- les membres des groupements et les maris sur les droits (humains, des enfants et surtout des femmes) politiques, économiques et sociaux ;
- **Faire adopter et former** les membres des groupements sur un rythme culturel folklorique de la localité ;
- **Célébrer** des journées commémoratives telles que : 4, 8 mars, 25 avril, 29 avril, 28 mai, 14 juin, 15 juin, 19 août, 8 septembre, 17 octobre, 25 novembre, 1er décembre ... etc. ;
- **Organiser des rencontres d'échanges, des colloques, des foires** entre les groupements de l'ONG APASIC et autres groupements de femmes rurales ;
- **Suivre** les remboursements des crédits obtenus en respectant les échéances (ainsi que des subventions remboursables ou non en vue de l'extension du PAEF) ; les activités en cours d'exécution et évaluation finale ;
- **Construire, équiper et installer** une unité d'entreposage, de traitement, de transformation, de mise en emballage avec des magasins de stockage des produits agricoles aux femmes des groupements ainsi qu'un local pour les activités du Projet PAEF de l'ONG APASIC ;
- **Étendre le projet PAEF** vers d'autres localités du Bénin.

LES BENEFICIAIRES DU PAEF (de la phase pilote) :

- **Bénéficiaires directs : 700 femmes**
- **Bénéficiaires indirects : 2800** parents directes des femmes membres des groupements ("1 mari par femme" et "au moins 3 enfants par femme") d'où ;
- **Bénéficiaires finaux : 3500**



ZONE d'intervention du PAEF (de la phase pilote) :

Les 10 villages "Akodébakou, Avonnouhoué, Avodjihoué, Sokouhoué Centre, Tokpohoué, Sahou Souhoué, Gbékéhoué, Sogbahoué, Zouzouhoué, Hounkéme" de l'arrondissement de Sokouhoué dans la Commune de Djakotomey, département du Couffo en République du Bénin.

Durée du PAEF (de la phase pilote) : 2012 – 2014

FINANCEMENTS RECHERCHES PAR L'ONG APASIC (la poursuite de l'exécution de la phase pilote) :

**Coût total du Projet PAEF :
150.237.510 FCFA SOIT 229.370,24427€ (si €=655 FCFA)**

**Subvention sollicitée (2013) :
59.801.505 FCFA SOIT 91.300,007634 €**

**Subvention sollicitée (2014) :
90.436.005 FCFA SOIT 138.070,23664€**

(4)